

**Comité Régional des Services de Transport**

**HAUTE-MARNE**

**RELEVÉ DE CONCLUSIONS**

**Réunion du 9 novembre 2017 à 18h00  
Hôtel de Ville de Chaumont**

DIRECTION DES  
TRANSPORTS  
ET DE LA MOBILITE

Service Offre de Transport  
et Territoires (SO2T)

Tél. : 03.26.70.66.85



*Le présent relevé de conclusions ne reprend pas l'intégralité des débats mais en présente une synthèse. Les interventions des participants du COREST ainsi que les précisions apportées sont regroupées par thème. Certains éléments de réponse ont été ajoutés post-réunion dans le présent relevé.*

*Le relevé de conclusions et la présentation réalisée lors du COREST Haute-Marne sont mis en ligne sur le site internet de la Région Grand Est.*

Madame Christine GUILLEMY, Vice-présidente de la Région Grand Est, Maire de Chaumont et Présidente du COREST Haute-Marne, accueille les participants, les remercie de leur présence.

### **Présentation des orientations générales de la politique des transports**

Madame GUILLEMY présente quelques chiffres clés de la mobilité sur le territoire de la Région Grand Est ainsi que les actualités du transport régional :

- La reprise des lignes TET Reims – Dijon depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et Paris – Troyes – Belfort à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 qui s'accompagnera du transfert de 19 rames Coradia Liner progressivement mises en circulation sur la ligne depuis février 2017
- La commande de 5 Coradia Liner supplémentaires pour fiabiliser la desserte de la ligne 4
- L'avancée des travaux d'électrification entre Gretz et Troyes
- Le transfert depuis 1<sup>er</sup> janvier 2017 des compétences relatives aux transports scolaires et interurbains.
- La mise en place de dispositifs à destination des collectivités tels que DIRIGE en faveur de l'aménagement des gares et de leurs alentours, ou encore les ambassadeurs de la mobilité en partenariat avec l'ADEME.

Monsieur François OBRECHT, Directeur de l'Agence territoriale Troyes – Chaumont, présente l'agence et ses missions.

Monsieur Marc GIRAUD, Chef du Service offre de transport et territoire, présente ensuite la nouvelle gamme tarifaire en application depuis septembre 2017 sur l'ensemble du réseau TER Grand Est. Cette gamme simplifiée est fondée sur un critère d'âge en cohérence avec les pratiques dans la plupart des transports urbains (Primo pour les moins de 26 ans et Presto pour les personnes âgées de 26 ans et plus). Ces tarifs se déclinent sous formes d'abonnement (pour les déplacements quotidiens ou quasi-quotidiens) ou de carte offrant des réductions pour des déplacements sur le réseau TER Grand Est. Divers tarifs, sociaux notamment, viennent compléter cette gamme.

Madame GUILLEMY souligne la volonté de la Région d'orienter les usagers occasionnels vers des cartes de réduction permettant des voyages à tarifs préférentiels.

Monsieur GIRAUD rappelle également qu'une étude est en cours pour faire évoluer la tarification avec Paris notamment pour la rentrée 2018, soulignant que dans l'attente de la mise en place de ces tarifs, ce sont ceux en vigueur actuellement qui s'appliquent.

### Les interventions des participants au COREST :

- Monsieur Bernard TOURNIER, Président de l'Association pour la Modernisation de la ligne Paris – Bâle (AMPB), demande quelle sera la tarification applicable entre les Région Bourgogne Franche-Comté et Grand Est.
  - Monsieur GIRAUD répond que la tarification applicable sur ces relations sera aussi la tarification nationale de la SNCF jusqu'à ce qu'un accord soit conclu entre les deux Régions.
- Monsieur Michel BLANCHON, Secrétaire du syndicat CGT de Chalindrey, s'interroge sur les possibilités d'assurer la promotion des nouveaux tarifs en l'absence de personnel en gare compte tenu des projets de fermeture de certains guichets dans la région.
  - Madame GUILLEMY souligne qu'il ne s'agit pas d'une volonté de la Région de réaliser des économies dans les transports puisque le budget consacré à cette compétence régionale continue d'augmenter. Elle précise que ces projets s'accompagnent du maintien de certains services mieux adaptés aux besoins.
  - Monsieur David POTIER, considère que la modification des modes de consommation par internet, accélérée encore par la multiplication des usages de Smartphone, conduit à des évolutions dans les canaux de distribution de la SNCF. Il souligne qu'environ 50% des ventes de titres de voyages en France se font par internet et que des expérimentations peuvent être menées pour proposer de nouveaux services de proximité comme dans les Ardennes avec de la vente mobile.
- Monsieur Jean-Pierre GARNIER, Maire de Chalindrey souligne la difficulté pour développer des activités autour d'une gare dans laquelle le guichet serait fermé.
  - Madame GUILLEMY revient sur l'intérêt pour les Communes de faire des gares des centres de vie, autour desquels différents services, autres que ceux proposés par la SNCF et la Région, peuvent se développer. Elle précise qu'il s'agit là d'un des objectifs du programme DIRIGE relatif à l'aménagement des gares que la Région a mis en place. Elle cite l'exemple de la gare de Vesoul qui concentre des points de vente de l'ensemble des réseaux de transports.
- Monsieur Patrick VARNEY, Président de l'Association DPLACE, souhaite savoir s'il serait envisageable de proposer des tarifs mini-groupes en semaine sur des trains moins fréquentés.
  - Monsieur GIRAUD rappelle que des réflexions pourraient être menées en ce sens mais que cela ne serait possible qu'à condition d'être suffisamment explicite sur les trains accessibles à des tarifs réduits.
- Monsieur Eric CORRADINI, Vice-président de l'AMPB, prête l'intention à la SNCF d'orienter les voyageurs vers le TGV en affichant des trains Intercites complets sur le site SNCF alors que des places seraient proposées au guichet.
  - Monsieur POTIER précise que les outils dont disposent les agents dans les guichets SNCF reposent sur le même système que celui du site internet SNCF. Il émet l'hypothèse qu'il puisse s'agir de réservations annulées entre temps, qui auraient été remises en vente avant le passage au guichet. Il demande à ce que lui soient communiqués, afin de pouvoir approfondir le sujet.

- Monsieur Philippe AMIOT, de la CGT Cheminot souligne la disparité des prix existants entre les titres vendus sur internet et ceux disponibles aux guichets. Par ailleurs, il signale un exemple de dysfonctionnement constaté avec le cas d'un train au départ de Reims à 13h10 et à destination de Dijon qui n'était pas affiché en gare.
  - Madame GUILLEMY rappelle son attachement à la qualité de l'information aux voyageurs, et donc à un affichage exhaustif des trains en circulation.
- Monsieur TOURNIER, informe les membres du COREST du lancement d'une enquête en ligne sur le site de l'AMPB. Il précise que parmi les 500 réponses obtenues, il existe une forte attente autour de la présence de personnel aux guichets des gares. Il considère qu'il s'agit d'un élément constitutif d'une politique régionale d'aménagement du territoire.
  - Monsieur OBRECHT signale que les Agences Territoriales mises en place par la Région répondent à une volonté de rapprochement physique de la collectivité vis-à-vis de ses administrés. Il fait part du travail lancé avec une assistance à maîtrise d'ouvrage au sujet des transports routiers de voyageurs ainsi que de quelques-unes des réflexions menées au sein de l'Agence à Chaumont notamment par rapport à l'ouverture de certains services de transports dédiés aux scolaires à d'autres publics.
  - Monsieur Stéphane BUSSOLINI, de l'ADURNE, estime qu'il peut-être délicat de faire voyager un public scolaire avec des personnes plus âgées.
  - Madame GUILLEMY, considère, quant à elle, qu'il s'agit, à l'instar de ce qui se fait dans les transports urbains, de s'adapter à une nécessaire cohabitation de diverses population sous peine de priver certaines zones peu desservies d'un moyen de transport qui peut leur être utile. Elle prône, lorsque c'est possible pour les secteurs ruraux, le recours à des solutions innovantes.
- Monsieur Jacky BOICHOT, Maire-adjoint de Chaumont, s'interroge sur le rapport entre le coût du transfert de la compétence des transports scolaires et celui des recettes alloués à la Région pour en assurer le fonctionnement.
  - Madame GUILLEMY répond que le montant des recettes ne couvre pas les charges mais qu'il s'agit d'une importante mission de service public assurée en s'appuyant sur le savoir-faire des autorités organisatrices de transport de niveau 2 telles que des communautés de communes à qui la Région peut déléguer ces services.

## **1. Vie des lignes régionales (régularité, suppressions, trafic, travaux)**

*La Direction TER de la SNCF présente le bilan de régularité, de trafic, des suppressions de dessertes des lignes régionales comprises dans le COREST de la Haute-Marne pour 2016 et 2017 (6 premiers mois de l'année). SNCF Réseau présente ensuite les travaux réalisés cette année, les travaux à réaliser en 2017 et 2018 et évoque les projets pour 2019 / 2020. Leur présentation est jointe en annexe du présent relevé de conclusions.*

Madame GUILLEMY précise que le calcul de la régularité s'effectue sur la base du nombre de circulations effectives et qu'il ne tient pas compte, par conséquent, des trains (ou cars) supprimés.

### **Les interventions des participants au COREST :**

- Un participant interpelle la SNCF sur le cas d'une suppression le 27 octobre d'un train entre Culmont-Chalindrey et Paris ne figurant pas sur la fiche travaux et pour lequel une affiche en noir et blanc avait été apposée peu de temps avant.
  - Monsieur POTIER, prend note de ce dysfonctionnement et rappelle la nécessité d'un affichage et d'une information préalable lors de suppressions programmées.
  
- Madame Fabienne CUDEL, Conseillère régionale, signale des difficultés particulièrement importantes sur la période du 20 au 25 octobre, mais précise que des informations avaient été données via l'application SNCF.
  - Monsieur GIRAUD, rappelle que l'objectif global de régularité que la Région Grand Est a fixé au TER est de 95,2% et souligne que même si celle-ci s'améliore, il reste encore des progrès à faire notamment sur la ligne 4. Il attire également l'attention des participants sur la dynamique de fréquentation qui après une période de baisse, est redevenue positive depuis le début de l'année.
  
- Monsieur Vincent BARDEAU, de Sud Rail, estime que le motif de suppression pour « absence de personnel » relève davantage d'un manque de moyens alloués par la SNCF.
  - Monsieur POTIER, précise que l'absence de personnel signifie un manque de ressources disponibles qui peut être liée par exemple à des maladies, ou bien à des retards pris par d'autres trains. Il revient plus particulièrement sur le manque de conducteurs dont la programmation se fait 2 ans auparavant. Il signale que ce problème, par ailleurs, qui touche l'ensemble des régions est en passe de se régler avec le retour de formation de conducteurs arrivés en octobre dernier.
  - Monsieur AMIOT signale que les organisations syndicales ont alerté la direction SNCF sur le besoin de mieux anticiper les départs de conducteurs, de lutter contre le mal être au travail qui entraîne des arrêts maladie longue durée, et de limiter les départs de personnel vers Paris.
  - Madame GUILLEMY rappelle que la Région a interpellé la SNCF sur le sujet des agents de conduite.
  - Monsieur VARNEY s'interroge sur le réservoir de conducteurs dont la direction régionale SNCF dispose.
  
- Monsieur Patrick KERGUIGNAS, SNCF Réseau, présente les travaux réalisés à l'échelle du Grand Est en soulignant que les investissements de SNCF Réseau dans cette région sont en augmentation par rapport à l'année précédente, puis ils présentent les principaux chantiers qui se sont déroulés en 2017, et ceux à venir en 2017 et 2018 et évoque enfin quelques projets pour 2019-2020.
  - Monsieur BOICHOT, s'étonne du choix du 1<sup>er</sup> novembre pour réaliser des travaux nécessitant une interruption totale de circulation.
  - Monsieur TOURNIER demande à ce qu'une information concernant les travaux et leur impact soit disponible le plus en amont possible pour les usagers.

## **2. Evolution de l'offre de transport**

- **Bilan SA 2017**
- **Evolution au SA 2018**

- **Perspectives**

*La Région présente le bilan des modifications de desserte au service annuel de 2017 ainsi que les évolutions pour le service annuel de 2018, ainsi que les perspectives pour 2020 notamment.*

Les interrogations / avis des participants au COREST :

- Monsieur VARNEY signale que le projet de dessertes pour la ligne 4 au SA 2018 est une avancée encourageante qui reprend un certain nombre de demandes formulées par DPLACE dont les arrêts systématiques à Langres et Culmont-Chalindrey et la création d'une liaison matinale en provenance de Dijon pour permettre aux Bourguignons d'accéder au Grand Est. Il précise également que l'association qu'il préside a proposé des évolutions pour permettre la création de correspondances à Culmont-Chalindrey vers Nancy et Dijon y compris pour les voyageurs Francs-Comtois.  
Il souligne également le besoin de travailler en lien avec la Bourgogne – Franche-Comté à l'amélioration des connexions entre les régions.  
Enfin il rappelle que DPLACE défend la réouverture de la gare de Vaux-sous-Aubigny pour favoriser le développement de cette zone, en permettant à la population de ce secteur des accès plus rapides à Dijon notamment.
  - Madame GUILLEMY rappelle les objectifs du programme DIRIGE notamment en ce qui concerne les .
- Monsieur BUSSOLINI déplore que les horaires de la ligne Neufchâteau – Chaumont ne soient pas adaptés à ceux de la ligne 4. Il regrette également que les tarifs TER ne soient pas applicables à bord de cette ligne.
  - Madame GUILLEMY précise qu'il s'agit d'une ligne de transports interurbains transférée à la Région dans le cadre de la loi Notre et que les réflexions en matière de mises en correspondance et d'évolutions des tarifs restent à mener.
- Monsieur CORRADINI considère que le projet de desserte pour la ligne 4 n'est pas de nature à répondre à l'objectif de remplir les trains sur cette liaison puisque les choix de desservir l'ensemble des gares de la ligne ne rendent pas la desserte attractive pour les habitants de Mulhouse, Belfort, Lure et Vesoul. Il estime que le projet ne permet pas de tirer profit des capacités des nouveaux matériels et que les horaires proposés dégradent les conditions de transports des voyageurs de Bourgogne Franche-Comté.
- Monsieur HIRTH, également Vice-président de l'AMPB, rappelle qu'à l'origine l'annonce de la reprise de la ligne TET par la Région Grand Est en lien avec l'Île de France et la Bourgogne Franche-Comté avait suscité l'enthousiasme et que les projets de développement notamment avec la création de liaisons directes entre Paris et Mulhouse vont dans le bon sens. Il estime cependant que les arrêts intermédiaires pénalisent l'ensemble de la desserte notamment pour les voyageurs effectuant de plus long parcours.

- Monsieur TOURNIER, regrette l'absence d'un train arrivant avant 9h à Paris et d'un autre quittant la capitale après 18h42. Il souhaite que ces demandes soient prises en considération dès 2019 sans attendre 2020.
  - Madame GUILLEMY répond que les différentes demandes sont connues et examinées dès à présent.
- Monsieur Philippe MERCIER, secrétaire du CE SNCF, signale que l'objectif de développement du nombre de trains à coût constant se fait au détriment du nombre d'agents pour assurer le service au guichet mais aussi à bord des trains avec les suppressions de contrôleurs. Il s'interroge sur la capacité de la SNCF à assurer la desserte de la ligne 4 avec 19 Coradia Liner dans la mesure où la capacité des trains est déjà parfois insuffisante sur certains trains circulant actuellement. Il considère que cette difficulté sera d'autant plus importante que l'équivalent de quatre rames seront affectées à la desserte de la ligne Vallée de la Marne (Paris – Châlons – Bar-le-Duc / St Dizier).
  - Monsieur AMIOT abonde en ce sens, estimant que pour assurer correctement les 19 lignes de roulement il aurait été préférable d'attendre la livraison des 5 Coradia Liner commandés par la Région pour en utiliser sur la ligne Vallée de la Marne.
  - Madame GUILLEMY souligne qu'il est important pour la Région de faire bénéficier rapidement de ce nouveau matériel, les usagers de la ligne Vallée de la Marne dont les conditions de transports sont assez similaires à celles des voyageurs sur la ligne 4.

### **3.Services**

- **Accessibilité de la Gare de Chaumont,**
- **Investissement régional dans l'atelier de Chalindrey**
- **Projets de PEM de Saint-Dizier et Vitry-le-François**
- **Présentation du programme régional DIRIGE**
- **Présentation du dispositif des ambassadeurs de la mobilité**
- **Système d'Information Multimodal : VITICI**
- **Inscription en ligne**

*La Région précise que le présent relevé de conclusions ainsi que la présentation seront mis en ligne sur le site de la Région Grand Est. Elle signale également qu'il est important de penser à s'inscrire en ligne pour la prochaine réunion du COREST qui devrait se tenir à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2018.*

En conclusion de cette réunion, Madame GUILLEMY propose la création d'un groupe de travail technique relatif à la desserte de la ligne 10 : Châlons-en-Champagne – Saint-Dizier – Culmont-Chalindrey – Dijon.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, Madame GUILLEMY remercie les participants et clôt la réunion. Elle invite les participants à poursuivre leurs échanges autour du verre de l'amitié.

### **Liste des présents/excusés du COREST Haute-Marne (selon la liste d'émargement)**

#### **Présidence du COREST :**

Mme Christine GUILLEMY, Présidente du COREST Haute-Marne, Maire de Chaumont et Présidente de la Communauté d'agglomération de Chaumont

#### **Elus et leurs représentants :**

Mme Fabienne CUDEL, Conseillère régionale  
M. Jean-Pierre GARNIER, Maire de Chalindrey  
M. Gérard MATERA, Conseiller municipal de Joinville  
M. Jacky BOICHOT, Vice-président de la Communauté d'Agglomération de Chaumont  
Mme Nicole AUBRY, Maire-adjointe de Saint-Dizier  
Mme Marie-Christine SIMONNET, Collaboratrice du Sénateur Charles GUENE  
M. Pierre DAHLAB, Collaborateur de la Députée Bérangère ABBA  
M. Lionel DRION, Responsable Transport à la Communauté d'Agglomération de Chaumont

#### **Associations et usagers :**

M. Stéphane BUSOLINI, ADURNE  
M. Olivier JANNEL, ADURNE  
M. Patrick SAUTREAU, Président de l'AUTCT  
M. Patrick VARNEY, Président de DPLACE  
M. Bernard TOURNIER, Président de l'AMPB  
M. Eric CORRADINI, Vice-président de l'AMPB  
M. René HIRTH, Vice-président de l'AMPB  
M. Michel LEBERT, AMPB  
M. Jean-Pierre VERILLOTTE, AMPB  
M. Michel CATHERINET, AMPB  
M. Rémi HUTINET, CESER  
M. Guy LEGOUPE, MPPL 52  
M. Christophe HENRY, Usager de la ligne 10  
Mme Frédérique LEVRERO, CCI de Haute-Marne  
M. Alain SAMREY, Fédération PCF 52

#### **SNCF Mobilités - TER :**

M. David POTIER, Directeur des Lignes Champagne-Ardenne

#### **SNCF Réseau :**

M. Patrick KERGUIGNAS, Gestionnaire de capacité ordonnancement  
M. Pascal THORENS, Directeur du Pôle clients et services

#### **Personnel de la SNCF et représentants des organisations syndicales :**

M. Philippe MERCIER, Secrétaire du CE SNCF  
M. Michel BLANCHON, Syndicat CGT Cheminots Chalindrey  
M. Philippe AMIOT, Syndicat CGT Cheminots Chaumont – Troyes  
M. Christophe CORFOU, Syndicat CGT Cheminots  
M. Vincent BARDEAU, Syndicat Sud Rail  
M. Christophe HORIET, Syndicat Sud Rail



**Région Grand Est :**

M. Marc GIRAUD, Chef du Service Offre de Transport et Territoire (SO2T), Direction des Transports et de la Mobilité

M. Christophe BRASS, Chargé de missions, SO2T

M. Florent BALLANFAT, Chargé de mission, SO2T

M. François OBRECHT, Directeur de l'Agence Territoriale Aube – Haute-Marne

M. Olivier DARONDEAU, Responsable Transports de l'Agence de Chaumont

M. Hervé PIERROT, Responsable Transports de l'Agence de Bar-le-Duc

**Excusés :**

M. David VALENCE, Vice-président en chargé des Mobilités et Infrastructures de Transports de la Région Grand Est.